



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'AUDE

Carcassonne, le 03 DEC. 2012

Le directeur départemental des Territoires et de la Mer
à

Monsieur le Maire
Place du 21 juillet 1844
BP 59
11210 PORT-LA-NOUVELLE

direction
départementale
des Territoires
et de la Mer
Aude

service prévention des
risques et sécurité
routière

objet : Porter à connaissance sur les risques littoraux

références : 12-544

affaire suivie par : Alain Papillon – SPRISR

tél. : 04 68 10 38 97

courriel : alain.papillon@aude.gouv.fr

PJ : Cartographie de l'aléa 2010 et de l'aléa 2100.

Monsieur le Maire,

Dans le cadre des porter à connaissance élaborés par l'État, vous trouverez ci-joint les documents cartographiques actualisant les données connues en matière de risques littoraux sur le territoire de votre commune.

Cette cartographie - issue de la valorisation du modèle numérique altimétrique de référence «Litto-3D» - comporte le zonage de l'aléa submersion marine 2010 et 2100. La délimitation des secteurs soumis à l'action mécanique des vagues, réalisée par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Languedoc-Roussillon, y figure également.

Cette connaissance nouvelle de l'aléa doit être prise en compte dans l'instruction du droit des sols sur votre commune. En attendant sa traduction prochaine dans un Plan de Prévention des Risques Littoraux, il convient d'appliquer l'article R111-2 du code de l'urbanisme qui se traduit par :

- 1) l'interdiction de construire en zone d'aléa dans les espaces non urbanisés, dans les secteurs soumis à l'action mécanique des vagues, sur les lidos d'une part, et en zone d'aléa fort dans les zones urbanisées d'autre part ; ceci afin de ne pas aggraver le risque, de ne pas entraver l'extension de la submersion marine et de ne pas ralentir les écoulements dynamiques.
- 2) La prescription d'une surélévation minimum des planchers de 0,20 mètre par rapport à la cote de l'aléa 2100 - soit 2,60 m NGF - dans les espaces urbanisés.

horaires d'ouverture :

8 h. 30 – 12 heures

14 heures – 16 h.30 -

16 h. le vendredi

Nous pouvons vous adresser une version numérique (format jpg ou pdf, à préciser) des cartes jointes en annexe sur simple demande par courriel adressé à l'adresse suivante :

alain.papillon@aude.gouv.fr

Elles sont aussi disponibles sur le site des Services de l'État dans le Département de l'Aude à l'adresse suivante :

<http://www.aude.gouv.fr/actualites-r482.html>

Adresse : 105 boulevard Barbès
11838 Carcassonne cedex 9

téléphone :

04 68 10 31 00

télécopie :

04 68 71 24 46

courriel : ddtm@aude.gouv.fr

Je vous invite à consulter le service en charge des risques à la DDTM de l'Aude, à chaque fois que vous le jugerez nécessaire.

Copie : CRLR/M. Pinet (PJ : Cartes)

Le «Guide d'élaboration des PPR submersion marine pour le littoral du Golfe du Lion», qui fait la synthèse de la doctrine applicable aux risques littoraux, est en cours de publication par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Languedoc-Roussillon. Il vous sera communiqué dès qu'il sera disponible.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

 *Le Directeur Départemental des Territoires
et de la Mer;*

Le Directeur Départemental Adjoint
des Territoires et de la Mer


Frédéric NOVELLAS

Copie à :

- Préfecture de l'Aude
- Sous-Préfecture de Narbonne
- Communauté d'Agglomération du Grand Narbonne (+ 2 PJ)
- SUEDT
- SAEM
- MAJSP